

- 8.4. Acceptation de demande de congé sans solde
- 8.5. Demande de pavage et d'entretien de routes au Ministère des Transports
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
- Pas de point à traiter
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Aménagement de terrain projet Nouveau Horizon
- 10.2. Demande de contribution COSMOSS La Mitis pour projet de camp plein air
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Avis de motion et dépôt de projet pour règlement 304-21 portant sur les nuisances publiques
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 13.1. Achat équipements incendie
- 13.2. Demande MRC au fonds de dévitalisation
- 13.3. Demande de soumission avec municipalité de Price pour jeux d'eau
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-04-038 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-039 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- Les rapports d'incendie des municipalités sont à compléter;
- Il y a un poste d'ouvert à la MRC pour le tourisme et les communications;
- La MRC a donné un contrat a une firme pour une étude d'opportunité portant sur l'acquisition des barrages.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- Le creusage des fossés a été effectué pour l'écoulement de l'eau printanière;
- Lors des tempêtes du mois de mars, deux bris majeurs sont survenus sur la machinerie.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Matières résiduelles : en constatant le dernier rapport financier de la municipalité, on voit que le coût d'enfouissement est une dépense majeure de la municipalité; il faut donc recycler et composter;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23683 à 23738	82 813.18\$
Prélèvements #2841 à 2863	37 957.12\$
Salaires élus (mars)	2 769.29\$
Salaires employés (14/02 au 20/03)	32 084.30\$
Salaires pompiers (14/02 au 20/03)	2 046.37\$
Total	157 670.26\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-041 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER MARS 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mars 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-042 6.3 – PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les états financiers 2020 sont présentés et déposés par madame Manon Albert de la firme Mallette.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE les états financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Malette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-043 6.4- NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la réalité des mesures de la COVID 19 a modifié les habitudes des citoyens pour l'utilisation des services du bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ouvre les services du bureau municipal de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h15 du lundi au jeudi inclusivement;

QUE cet horaire soit applicable dès que les mesures restrictives en lien avec la gestion de la COVID 19 soient levées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-044

8.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2021

Madame Bianca Gagnon se retire les délibérations de ce point.

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2021;

ATTENDU la demande de soumission pour des matériaux granulaires effectuée par la municipalité le 24 mars 2021;

ATTENDU QUE deux soumissions, en provenance de Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 6 avril 2021 et que les résultats sont les suivants (prix de redevances inclus):

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier
Tonne métrique		
Pierre 0 1/2	16.84 \$	17.51 \$
Tuf étendu	15.00 \$	12.61 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de pierre 0-1/2 à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au prix de 16.84\$/tonne métrique;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de tuf étendu sur les lieux de travaux à Constructions Jalbert Pelletier inc. au prix de 12.61\$ la tonne métrique;

QUE les quantités à être commandées soient décidées ultérieurement en tenant compte que la municipalité se réserve le droit de ne pas acheter aucune tonne métrique d'un matériel ou l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-045

8.2 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CENTRE DU CAMION DENIS INC.

ATTENDU QUE des bris sur la machinerie de déneigement ont nécessité des réparations d'urgence;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, ces réparations ne pouvaient pas attendre une autorisation du conseil et que la direction générale en a donné l'autorisation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #WF62695 au montant de 6 997.56\$ taxes incluses à Centre du camion Denis inc. pour des réparations sur le camion Freightliner;

QUE les fonds pour pourvoir cette dépense soient attribués au compte #02-33065-523 (Freightliner)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-046 8.3 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À GROUPE DÉZIEL

ATTENDU QUE des bris sur la machinerie de déneigement ont nécessité un achat de façon urgente;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, cette acquisition ne pouvait pas attendre une autorisation du conseil et que la direction générale en a donné l'autorisation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #102867 au montant de 10 811.10\$ taxes incluses au Groupe Déziel pour l'achat d'une lame de déneigement de type « 45 »;

QUE les fonds pour pourvoir cette dépense soient attribués au compte #02-33000-526 (Ent. Rep. Machinerie et outillage)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-047 8.4 – ACCEPTATION DE DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

ATTENDU QUE monsieur Jean-Denis Bernier, responsable des travaux publics pour la municipalité, demande d'exercer son droit à un congé sans solde en fonction de l'article 23.01 de la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la demande de monsieur Jean-Denis Bernier pour un congé sans solde n'excédant pas 12 mois continus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-048 8.5 – DEMANDE DE PAVAGE ET D'ENTRETIEN DE ROUTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE l'état de la chaussée sur la route 234 à l'ouest de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est fortement dégradé;

ATTENDU QUE des travaux de réfection et d'aménagement ont été effectués dans sur cette route dans les municipalités limitrophes soit Sainte-Angèle et Saint-Marcellin;

ATTENDU QUE la saison printanière démontre les nombreux problèmes de chaussée sur cette route;

ATTENDU QUE cette artère routière fait partie du circuit touristique de la Route des Monts Notre-Dame;

ATTENDU QU'il en va de la sécurité des usagers de cette route;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du Ministère des Transports du Québec de lui fournir un échéancier sur la réalisation des travaux de pavage sur la route 234 à l'ouest d village jusqu'à la municipalité de Saint-Marcellin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-049

10.1 – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN PROJET NOUVEAU HORIZON

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveau Horizon a pour objectif de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Gabriel-de-Rimouski est une Municipalité Amies Des Aînés (MADA) et que son plan d'action propose :

- La mise en place d'un sentier pédestre sécuritaire accessible dans le centre du village, avec un aménagement adéquat;
- Favoriser les activités intergénérationnelles lors des événements municipaux et des activités offertes par les organismes.

CONSIDÉRANT QUE le plan quinquennal élaboré par Promotion Saint-Gabriel soutient :

- La rétention des aînés sur son territoire;
- La mise en place d'un sentier pédestre;
- Créer des aménagements indigènes.

CONSIDÉRANT QUE les sports compétitifs (soccer et baseball) se dérouleront au Centre Sportifs Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans plus et Promotion Saint-Gabriel soutiennent le projet;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'aménager le terrain municipal situé sur la rue Berger selon le plan déposé à Nouveau Horizon, incluant :

- Sentier pédestre sécuritaire autour du terrain;
- Jardin pédagogique et mini serres;
- Une forêt nourricière;
- Un mini-baseball;
- Un mini-soccer;
- Un gazebo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-050 10.2- DEMANDE DE CONTRIBUTION COSMOSS LA MITIS POUR PROJET DE CAMP PLEIN AIR

ATTENDU QUE la demande de COSMOSS La Mitis pour une contribution au projet plein-air pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer pour un montant de 100\$ au projet de camp plein air de COSMOSS La Mitis

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR RÈGLEMENT 304-21 PORTANT SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

Guillaume Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 304-21 portant sur les nuisances publiques sera adopté.

Le directeur général dépose le projet de règlement séance tenante.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est parvenue du public.

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-04-051 13.1 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR APPAREILS RESPIRATOIRES

ATTENDU QUE les appareils respiratoires utilisés par le service incendie ont une date de péremption ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler progressivement ces appareils;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Protection Incendie CFS au montant de 24 004.83\$ taxes incluses pour l'achat d'appareils respiratoires;

QUE les sommes nécessaires à cette acquisition soient prises au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-04-052 13.2 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE dans la politique familiale de Saint-Gabriel-de-Rimouski en 2016, la construction de jeux d'eau était une demande de la population ;

ATTENDU QUE cette demande a été reconduite dans le plan quinquennal 2019-2023 de la municipalité ;

ATTENDU QU'en temps de COVID, les jeunes ne peuvent plus jouer et avoir des activités à l'intérieur ;

ATTENDU QU'une offre améliorée en infrastructures de loisirs vient bonifier l'attractivité de la municipalité pour des nouveaux arrivants et par conséquent de la MRC de La Mitis;

ATTENDU QUE le projet de jeux d'eau est évalué à 140 000\$ approximativement ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis une contribution de 100 000\$ via le fonds de vitalisation pour la construction d'un jeu d'eau;

QUE la municipalité s'engage à contribuer financièrement pour l'attachement complet du budget final du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-04-053

13.3 – MISE EN COMMUN AVEC LA MUNICIPALITÉ DE PRICE POUR UN APPEL D'OFFRES REGROUPE

ATTENDU QUE les municipalités de Price et Saint-Gabriel-de-Rimouski ont des projets communs de construction de jeux d'eau pour leurs citoyens ;

ATTENDU QUE la mise en commun d'un appel d'offres regroupé et d'un devis de performance serait à l'avantage des deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis de produire un devis de performance commun et un appel d'offres avec la Municipalité de Price pour la construction de jeux d'eau ;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski confirme sa participation avec la Municipalité de Price à la réalisation du projet aux conditions suivantes :

- Que les coûts pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski respectent les coûts estimés de 140 000\$;
- Que la demande de financement de 100 000\$ effectuée auprès du fonds de vitalisation de la MRC soit acceptée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-04-054

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 21H32.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire